

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2023-6-3-2

Séance du vendredi 7 juillet 2023

CONVERGENCE DES REGLEMENTS DU TRANSPORT DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP - APPLICATION DU RÈGLEMENT DES TRANSPORTS AU TERRITOIRE ALSACE

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, CLAUSS Robin, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION:

ADRIAN Daniel donne procuration à BEHA Nicole
BOHN Patricia donne procuration à MUNCK Marc
COUCHOT Alain donne procuration à PAGLIARULO Karine
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima
GRAEF-ECKERT donne procuration à ZAEGEL Sébastien
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre
KALTENBACH-ERNST Nathalie donne procuration à CLAUSS Robin
KAMMERER Joseph donne procuration à ELMLINGER Carole
KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric
LORENTZ Michel donne procuration à ISSELE Christelle
SCHULTZ Denis donne procuration à MULLER-BRONN Laurence
SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine
WOLF Etienne donne procuration à WOLFHUGEL Christiane

ABSENTS :

BUFFA Jean-Claude

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- Vu les articles R.3111-24 à R.3111-27 du Code des transports,
- Vu le règlement départemental des transports des élèves et étudiants en situation de handicap approuvé par délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du Haut-Rhin n° CP 2020-3-4-1 du 6 mars 2020,
- Vu l'avis de la Commission Santé et accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées du 22 juin 2023,
- Vu le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le nouveau règlement des transports des élèves et étudiants en situation de handicap, applicable à l'ensemble du territoire alsacien pour la rentrée scolaire 2023-2024 et pour toutes les années scolaires ultérieures, joint en annexe à la présente délibération,
- Décide que ce nouveau règlement entrera en vigueur immédiatement pour l'instruction des demandes de transport déposées en vue de la rentrée scolaire 2023-2024,
- Abroge en conséquence le règlement départemental des transports des élèves et étudiants en situation de handicap approuvé par délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du Haut-Rhin du 6 mars 2020,
- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à mettre en œuvre le nouveau règlement.

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

0 non-participation au vote